

REUNION DU LUNDI 21 OCTOBRE 2013

L'an deux mille treize, le 21 octobre à 09 heures 30, les membres du Conseil général de la Somme se sont réunis en leur hôtel dans la salle ordinaire des délibérations Max Lejeune, sous la présidence de M. Christian MANABLE, président du Conseil général.

ETAIENT PRESENTS : M. MICHEL BOULOGNE, M. STEPHANE BRUNEL, M. JEAN-CLAUDE BUISINE, M. CLAUDE CHAIDRON, M. PHILIPPE CHEVAL, M. BERNARD DAVERGNE, M. HUBERT DE JENLIS, MME ISABELLE DEMAISON, M. PASCAL DEMARTE, M. DANIEL DESTRUEL, M. MARC DEWAELE, M. DANIEL DUBOIS, MME BRIGITTE FOURE, M. MARCEL GUYOT, M. CLAUDE JACOB, M. GREGORY LABILLE, MME CHRISTINE LEFEVRE, M. JANNICK LEFEUVRE, MME BRIGITTE LEROY-LHOMME, M. PIERRE LINEATTE, M. RENE LOGNON, M. NICOLAS LOTTIN, M. GERALD MAISSE, M. GILBERT MATHON, M. JEAN-PAUL NIGAUT, M. PAUL PILOT, M. DOMINIQUE PROYART, MME CATHERINE QUIGNON, M. JEAN-JACQUES STOTER, M. JEAN-PIERRE TETU, MME SARAH THULLIEZ, M. CHRISTIAN VLAEMINCK

EXCUSES : M. JEROME BIGNON, M. PIERRE BOULANGER, M. DOMINIQUE CAMUS, M. OLIVIER JARDE, M. FRANCIS LEC, M. REGIS LECUYER, M. DAVID LEFEVRE, M. JEAN-CHRISTOPHE LORIC, M. EMMANUEL MAQUET, M. JEAN-LOUIS PIOT, M. LAURENT SOMON, M. JOSE SUEUR, M. JEAN-LOUIS WADOUX

- oooOooo -

Le procès-verbal de la séance du 07 octobre 2013 est adopté.

M. le président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : M.LEC pour M. MANABLE, M. PIOT pour M. MATHON.

M. le Président indique que cette courte session sera consacrée à l'examen de deux rapports et d'un vœu. Après avoir salué le représentant de M. le Préfet présent dans la salle ainsi que M. le Payeur Départemental, M. le Président précise que le premier rapport inscrit à l'ordre du jour est relatif au fonds de soutien exceptionnel aux Départements en difficulté. Il rappelle que ce fonds de 170 millions comporte deux parts de 85 millions. Au titre de la première part, non conditionnée, le Département a reçu un montant de 1,662 millions d'euros. Pour la seconde part, sur les 57 Départements qui ont fait la demande, 23 ont obtenu une réponse favorable dont la Somme pour 1,7 millions. Le versement de cette seconde part est subordonnée à la signature de la convention présentée. Ces aides témoignent selon lui de la situation de précarité sociale du Département. Il poursuit son propos en indiquant que le deuxième rapport porte sur une désignation et qu'enfin un vœu déposé par les groupes « La gauche solidaire » et « Front de gauche, Communistes et apparentés » sera examiné.

Mme DEMAISON annonce qu'au vu d'un certain nombre d'éléments, les groupes dépositaires du vœu souhaitent son report à la prochaine séance du Conseil général.

M. le Président en prend acte, le vœu est donc retiré.

M. DUBOIS après avoir fait part de son hésitation à prendre la parole, juge que le fonds exceptionnel de soutien aux Départements en difficulté constitue une aide injuste, mettant « le couteau sous la gorge » aux Départements et clientéliste. Injuste car selon lui cette aide ne prévoit pas que l'Etat assume le logement d'urgence pourtant à sa charge pour l'accès des étrangers au droit d'asile. Il rappelle que sur les 2.4 millions d'euros votés au Budget Supplémentaire pour le logement d'urgence, 1,5 voire 1,7 millions d'euros auraient dû être pris en charge par l'État. Il affirme que M. le Président lui-même avait convenu de saisir Mme la Garde des Sceaux à ce sujet.

M. DUBOIS poursuit son propos en citant un article du Figaro portant sur l'accueil des mineurs isolés étrangers « à bout de souffle », une cartographie montrant le département de la Somme en bleu que M. DUBOIS est tenté de qualifier de « bleu marine ». Ainsi, M.DUBOIS expose à partir de cet article de presse que 280 mineurs sont accueillis dans la Somme, chiffre qu'il compare avec celui des départements du Rhône, de l'Isère et du Nord qui accueillent respectivement 300, 270 et 500 mineurs isolés étrangers alors que leur population est plus importante que celle de la Somme. Il indique en outre que les Départements de l'Aisne, de la Corrèze et du Gers de taille similaire en accueillent quant à eux moins de 100. Il aurait été juste selon lui que l'aide accordée par l'Etat soit proportionnelle au nombre de mineurs isolés étrangers accueillis, ce qui aurait pu être un critère d'attribution pour cette aide. Il s'interroge sur la justice et l'équité d'une telle convention.

Sur « le couteau sous la gorge » mis par l'Etat au Département et après avoir donné lecture des dispositions de la convention relative à la maîtrise des subventions et aides, il s'interroge sur les critères des subventions qui vont être revus pour être conformes à ces dispositions. Concernant l'augmentation récente des droits de mutation à titre onéreux, il juge que M. le Président est insensible au ras-le-bol fiscal de la population de la Somme et qu'en échange de 1.7 millions d'euros le Gouvernement demande au Conseil général d'augmenter les impôts locaux. Concernant la redéfinition de la politique tarifaire des services, également prévue dans la convention, M. DUBOIS souhaite avoir des précisions sur sa signification : les tarifs des cantines et/ou des transports scolaires ou d'autres tarifs seront-ils impactés ?

M. DUBOIS alerte M. le Président sur ce qu'il estime être des mesures lourdes de conséquences pour les ménages, la collectivité et les populations, mesures induites par ce qu'il qualifie de chantage inacceptable de la part de l'Etat. Sur le qualificatif de « clientéliste », M. DUBOIS indique que sur les 85 millions d'euros à répartir entre 23 départements éligibles, 12,3 millions d'euros ont été attribués à la Corrèze, 9 millions d'euros au Tarn, 5 millions d'euros à la Guyane et 4.5 millions d'euros à la Nièvre. Il estime que ces chiffres démontrent que les critères d'attribution ne sont pas clairs et qu'ils auraient dû être issus d'un diagnostic partagé entre l'Etat et les collectivités territoriales et n'hésite pas à considérer que la répartition de ce fonds est « à la tête du client ». En conclusion, il veut dire avec humour et gravité que cette aide ne viendra pas résoudre les problèmes structurels des collectivités territoriales.

M. le Président répond point par point à M. DUBOIS. Concernant le chantage exercé selon M. DUBOIS par l'Etat pour la signature de cette convention, il rappelle que le calendrier ayant été décidé par l'Etat et imposant la signature de cette convention avant le 30 octobre au risque de perdre 1,7 millions d'euros, il a été nécessaire de s'y conformer.

Concernant les mineurs étrangers isolés, et reprenant le qualificatif utilisé par M. DUBOIS au sujet d'une « carte bleue marine », il craint que cela soit effectivement le cas si le débat est placé sur ce plan. Il rappelle avoir milité auprès de Mme TAUBIRA, Garde des Sceaux, pour une solidarité nationale pour l'accueil de ces mineurs et que ce dispositif est bloqué par le refus de certains départements, notamment de droite, qui refusent d'accueillir ces mineurs et qui attaquent le dispositif « Taubira » en justice. En outre, il indique que le chiffre de 280 mineurs isolés étrangers accueillis dans la Somme est inexact car inférieur. Il souligne toutefois que le flux des jeunes majeurs n'est pas enrayé car ceux d'entre eux ayant entamé un cursus de formation ne peuvent être abandonnés. Puis il déplore que l'Aisne n'accueille pas plus de mineurs isolés étrangers, fait qu'il juge anormal de la part d'un Département de gauche.

M. le Président précise que le fonds est destiné au financement des allocations individuelles de solidarité dans l'attente de dispositifs pérennes qui seront prévus dans la Loi de Finances. Concernant les droits de mutation à titre onéreux, M. le Président indique qu'il ne s'agit pas d'un impôt mais d'une taxe et indique que pour une valeur de bien immobilier de 150 000 euros, cette taxe représenterait 1 000 euros de plus, qui seront payés une seule fois ce qui constituerait une recette globale d'environ 6 millions d'euros pour le Conseil général. Sur la répartition des 85 millions d'euros de la deuxième part de ce fonds de soutien « à la tête du client » selon M. DUBOIS, M. le Président cite le Département des Ardennes qui bénéficiera de 7 millions d'euros et qui n'est pourtant pas un département de gauche. Il réaffirme en conclusion, que les critères à la base des calculs sont objectifs.

M. le Président suspend la séance.

(La séance suspendue à 12h10 est reprise à 12h25.)

M. le président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : M. LEC pour M. MANABLE, M. PIOT pour M. MATHON.

M. le Président indique que le vœu n°13.5.50 « Rythmes scolaires » déposé par les groupes « Front de gauche, Communistes et apparentés » et « la Gauche Solidaire » est retiré par ses auteurs.

13.1.46 - FONDS EXCEPTIONNEL DE SOUTIEN AUX DEPARTEMENTS EN DIFFICULTE, M. Jean-Jacques STOTER, rapporteur.

M. DUBOIS indique que considérant que cette convention est un marché de dupes, qu'elle impose une augmentation de la fiscalité et une révision des prix des services payés par les habitants de la Somme notamment, le groupe « Centre et Indépendants » s'abstiendra.

M. LOTTIN revenant sur la question des clés d'entrée et de la répartition de l'accueil des mineurs isolés étrangers souhaite connaître les leviers à actionner pour bénéficier d'une enveloppe financière au niveau européen à disposition des Etats-membres.

M. le Président lui précise que le Département va se rapprocher de l'Etat à ce sujet mais qu'il pense que cette enveloppe est destinée aux mineurs Roms et qu'il appartient à l'Etat-membre de déposer une demande.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, le groupe « Centre et Indépendants » s'abstenant.

13.1.47 - DESIGNATIONS, M. Christian MANABLE, rapporteur, conclusions adoptées.

M. Philippe LEMAIRE, Maire-adjoint de la ville de Roye, est désigné comme personnalité qualifiée élue d'une collectivité territoriale, pour siéger au sein du conseil d'administration de l'office public de l'habitat de la Somme en remplacement de Mme Edwige KALETA.

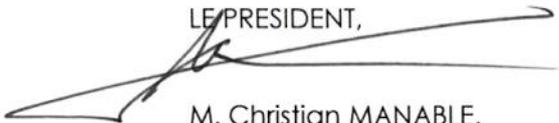
Avant de lever la séance M. le Président informe ses collègues que le Département de la Somme a obtenu ce matin le trophée des Départements fleuris et qu'il est le seul département picard à l'avoir obtenu. Il remercie le Président de Somme Tourisme d'avoir œuvré pour cette reconnaissance.

En réponse à M. DEWAELE, qui souhaite savoir si l'Allocation Personnalisée d'Autonomie peut être servie en gré à gré dans le Département, comme M. le Président l'en avait assuré et contrairement à ce qui est indiqué au compte-rendu de la dernière commission d'attribution de l'APA (CAPA) en date du 17 octobre; M. le Président indique que toute réponse utile lui sera fournie à la prochaine CAPA.

M. le président lève la séance.

(La séance est levée à 12h35).

.....
LE PRESIDENT,


M. Christian MANABLE.

LE SECRETAIRE,


M. Paul PILOT